

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.186.B

**Val de Charente :
demande de subventions**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.186.B**COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

VAL DE CHARENTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le département de la Charente a souhaité créer une voie douce en Val de Charente, itinéraire de découverte et de mise en valeur touristique entre Angoulême et la limite avec la Charente-Maritime. Cette voie douce longe la rive droite du fleuve Charente et traverse l'agglomération de Gond-Pontouvre jusqu'à Sireuil.

Ce projet se décompose en 2 phases, à savoir l'acquisition des parcelles et l'aménagement de cette infrastructure. Afin de réaliser les aménagements nécessaires, une nouvelle demande de création d'une AP/CP Programmation 2022/2023 à hauteur de 1,4 million d'euros a été formulée.

Concernant les acquisitions, à ce jour, 109 parcelles ont été acquises à l'amiable par GrandAngoulême. Il reste encore une centaine de parcelles à acquérir qui font l'objet d'une procédure d'expropriation. Enfin quelques parcelles communales feront l'objet de conventions de mise à disposition.

S'agissant des aménagements à prévoir en 2022 et finançables dans le cadre de la DSIL, ceux-ci portent sur :

- La création de cheminements et pose de mobiliers urbains : à ce jour 3,6 kms ont été réalisés sur les communes de Trois-Palis et Sireuil permettant de relier directement le tracé réalisé par Grand Cognac. Il reste encore 3,8 kms de cheminement à réaliser sur les communes de Sireuil, Trois-Palis, Linars et Fléac où les parcelles sont en phase d'expropriation.
- Des travaux d'aménagement complémentaires permettant de rendre l'infrastructure plus sécurisée et plus bucolique dans le secteur du quai du halage en lien avec la ville d'Angoulême (sous réserve de validation au budget 2022).

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Travaux (Sireuil, Trois Palis, Linars, Fléac) et implantation de mobiliers urbains	508 082 €	Etat -DSIL	179 924,7 €	30%
Travaux d'aménagement sur le quai du halage	91 667 €	Département	299 874,5 €	50%
		Autofinancement	119 949,8 €	20%
TOTAL	599 749 €	TOTAL	599 749 €	100 %

Une première demande de soutien auprès de l'Etat avait été déposée au titre de la DSIL 2021. Au regard du coût du projet, GrandAngoulême souhaite reconduire sa demande dans le cadre de la DSIL 2022.

VU la délibération n°2021.01.018.B du 21 janvier 2021 sollicitant le soutien de l'Etat au titre de la DSIL 2021 pour le projet Val de Charente ;

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 23 décembre 2021